



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 36286

Texte de la question

M Jacques Godfrain appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture sur le fait que, malgré les interventions du président de la fédération nationale des industries et du commerce de gros des viandes et du président du conseil national du cuir, aucune mesure n'a été prise par l'Ofival dans le domaine de l'amélioration des cuirs et peaux bruts pour maintenir la seule équipe qui avait compétence dans ce domaine et qui va être dissoute. Cette inaction est extrêmement regrettable et il semble que les services concernés du ministère de l'agriculture n'envisagent pas un déblocage des crédits nécessaires en début d'année mais reculent la décision à prendre au mois d'avril ou mai prochain. Cette inaction nuit également à l'économie de notre pays. C'est pourquoi, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour régler très rapidement cette affaire particulièrement regrettable.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36286

Rubrique : Cuir

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 522